



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 02/07/2020

Plan de relance de l'apprentissage et aides de l'État La Vienne s'engage !

Véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle, l'apprentissage permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise.

70% des apprentis sont en emploi après la fin de leur apprentissage et 57% des entreprises qui ont eu un apprenti réembauchent un autre apprenti dans les 2 ans (source Enquête IPA-IVA - DEPP Ministère de l'Éducation Nationale). L'apprentissage, c'est à la fois plus de chances de trouver un emploi pour l'apprenti mais également une source de satisfaction pour les entreprises. C'est une voie d'excellence !

En 2019, la France comptait 491 000 apprentis. Les chiffres de l'apprentissage enregistraient alors pour la première fois une croissance à deux chiffres : + 16 % rapportés à ceux de 2018.

L'apprentissage a progressé partout en France (+ 10,2 % en Nouvelle-Aquitaine) et a profité à tous les réseaux et tous les secteurs d'activités. L'offre de formation s'est développée et l'apprentissage est aujourd'hui reconnu comme une voie de formation professionnelle d'avenir et d'excellence.

- Les chiffres 2019 de l'apprentissage dans la Vienne -

- ✓ 2595 contrats d'apprentissage
- ✓ 4 % d'apprentis résidant en quartiers prioritaires de la ville
- ✓ 1 % d'apprentis en situation de handicap
- ✓ 7 % d'apprentis dans le secteur public
- ✓ 1542 établissements employeurs (+ 103 rapportés à 2018).

La crise sanitaire et économique actuelle peut avoir un impact négatif sur la prochaine campagne d'apprentissage. Afin d'encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des apprentis malgré le contexte économique difficile, le gouvernement a pris des mesures inédites de relance de l'apprentissage. Déployé à partir du 01 juillet 2020, le plan de relance présenté par le gouvernement comporte 4 principales mesures (une à destination des entreprises et trois à destination des jeunes) :

- **Une aide à l'embauche d'apprentis exceptionnelle**

5000 € pour les apprentis mineurs et 8000 € pour les majeurs. Cette aide est valable par contrat préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle (bac + 3 – niveau 6 du RNCP).

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021, cette aide sera versée aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, elle

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr:

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers





PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

sera versée à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil, déjà fixé par la loi, de 5 % de salariés en contrats favorisant l'insertion professionnelle et l'alternance en 2021.

- **La prolongation de la période en CFA avant embauche**

Pour les jeunes entrant en formation entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020, un délai de 6 mois leur est accordé pour trouver une entreprise avec laquelle signer un contrat d'apprentissage. Ils peuvent ainsi rester en centre de formation des apprentis (CFA), sans contrat, pendant 6 mois (contre 3 mois avant). Durant cette période, le CFA est financé pour assurer son accueil.

- **La garantie pour chaque jeune qui a fait un vœu de se former en apprentissage sur Parcoursup ou Affelnet de se voir offrir au moins une proposition d'apprentissage**
- **L'éligibilité des ordinateurs portables à l'aide au premier équipement**

Dans le département, aux côtés de Chantal Castelnot, Préfète de la Vienne, l'ensemble des acteurs de l'apprentissage et du monde économique et de l'emploi de la Vienne sont mobilisés pour mettre en place ce plan de relance inédit et continuer à développer l'apprentissage dans le département.

A noter que le prochain salon de l'apprentissage se tiendra à Poitiers les 12 et 13 mars 2021.

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr:

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

